

## **Critique de la méthode de McAndrew et Ledoux dans l'étude de la concentration ethnique des écoles françaises de l'Île-de-Montréal**

Michel Paillé  
Direction des études et recherches  
Conseil de la langue française  
www.clf.gouv.qc.ca  
Québec (QC) G1R 3P4

Nous avons pu lire dans le numéro spécial de la *Revue canadienne des sciences régionales* consacré au Projet Métropolis une «Évaluation de l'impact relatif des facteurs influençant la dynamique de la concentration ethnique dans les écoles de langue française de l'Île de Montréal» réalisée par Marie McAndrew et Michel Ledoux (1997: 195-216). Pour faire l'analyse de «divers facteurs qui sont à l'origine de la concentration élevée des populations d'origine immigrante dans certaines écoles de langue française de l'Île de Montréal» (McAndrew et Ledoux 1997: 195), les auteurs ont fait usage des données du Conseil scolaire de l'Île de Montréal (CSIM) pour l'année 1992-1993.

L'une des questions qui intéressent plus particulièrement ces chercheurs a trait aux écoles à forte concentration d'élèves d'origine immigrante (50 % ou plus). Ainsi, McAndrew et Ledoux posent la question suivante : «les écoles où prévalent des taux de concentration ethnique élevés sont-elles d'abord des écoles de quartier, ou puisent-elles au contraire leur clientèle dans un bassin situé largement à l'extérieur du quartier environnant l'école?» (McAndrew et Michel Ledoux 1997: 197)

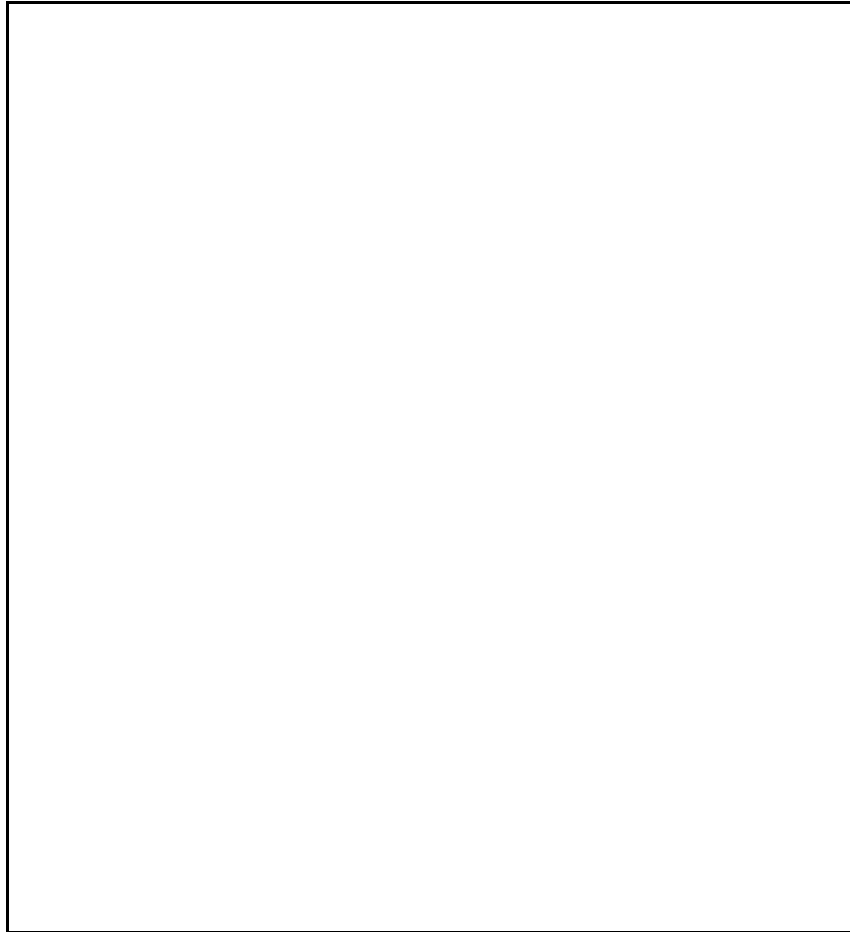
## La méthodologie de McAndrew et Ledoux

Pour ce qui est de la population scolaire d'origine immigrante appelée «population cible», les auteurs ont eu recours à une définition établie depuis longtemps dans le monde scolaire du Québec. À l'instar, entre autres, du Conseil supérieur de l'éducation (CSE 1993), ils regroupent, d'une part, tous les élèves «nés à l'étranger ou nés de parent(s) né(s) à l'étranger ou de langue maternelle autre que le français ou l'anglais» (McAndrew et Ledoux 1997: 196) et, d'autre part, tous les autres écoliers («population non ciblée»). Quant aux bassins géographiques des écoles, ils sont formés d'une manière tout à fait inédite à partir des 412 «unités de planification scolaire» (UPS) conçues comme «instrument de connaissance du tissu urbain et social» (CSIM 1999: 3). Pour les écoles primaires, le bassin comprend l'UPS «sur laquelle est située l'école et de toutes les UPS qui sont contiguës à celle-ci», tandis que pour les écoles secondaires, une deuxième couronne d'UPS adjacentes est ajoutée à la première (McAndrew et Ledoux 1997: 197).

La manière d'attribuer un bassin à chaque école est, à notre avis, tout à fait impropre aux comparaisons qui intéressent McAndrew et Ledoux. Nous allons montrer, à partir du même fichier statistique obtenu du CSIM et à l'aide de compilations du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ 1998), que les comparaisons analysées par ces chercheurs ne permettent pas de conclure comme ils ont fait. Comme tous les tableaux, sauf un, distinguent les écoliers selon qu'ils viennent de l'intérieur ou de l'extérieur du bassin, et comme les auteurs affirment eux-mêmes que «[l]'essentiel de [leur] analyse est fondée [*sic*] sur l'examen de l'étalement géographique de la clientèle [des] écoles» (McAndrew et Ledoux 1997: 197), il s'ensuit que tout ce travail est à refaire. Bien que nous ne pourrions pas faire une analyse exhaustive, nous traiterons, par contre, des éléments les plus fondamentaux.

## Implications de la méthode relative aux bassins scolaires

Marie McAndrew et Michel Ledoux (1997: 198) ont présenté une carte montrant le bassin de l'école primaire Madeleine-de-Verchères et de l'école secondaire Marie-Médiatrice, deux écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). Situées toutes deux dans l'UPS 307, le bassin de la première regroupe sept UPS, tandis que celui de la seconde en couvre 20. En partant de ces deux exemples, nous montrerons que les implications majeures de la méthode utilisée la discréditent totalement.



**FIGURE 1** Bassin (A) de l'école primaire (P) française de la CÉCM située dans l'UPS 307 et bassin cumulé (B) des cinq écoles primaires voisines situées dans le bassin A

### **Un empiétement des bassins les uns sur les autres**

La figure 1 montre que le bassin (A) de l'école Madeleine-de-Verchères (identifié par des UPS de teinte foncée) compte cinq autres écoles du secteur français de la CECM. Ces écoles ont un bassin composé de sept à dix UPS chacun, ce qui donne une moyenne de huit UPS pour l'ensemble des six écoles (tableau 1). Quant à l'école secondaire Marie-Médiatrice, elle compte, dans son propre bassin,<sup>1</sup> trois autres écoles secondaires partageant avec elle de 12 à 17 UPS. Bien **TABLEAU 1**

---

1. Sur la carte de McAndrew et Ledoux, le bassin de l'école Marie-Médiatrice inclut l'UPS 294 et exclut l'UPS 300 qui est pourtant contiguë de la même manière que l'UPS 245. Notons que 38 élèves provenaient de l'UPS 300, tandis qu'aucun ne demeurait dans l'UPS 294.

**Comparaison entre les inscriptions et les bassins scolaires (méthode de Mc Andrew et Ledoux) de certaines écoles primaires et secondaires françaises de Montréal, CÉCM, 1992-1993**

Nom de l'école (UPS)	Bassin de l'école		Inscriptions à l'école 1992-1993		Recouplement avec (A) ou (B)	
	UPS	Écoliers	Écoliers	% bassin <sup>1</sup>	UPS	Écoliers
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
<b>ÉCOLES PRIMAIRES</b>						
École de référence :						
• Madeleine-de Verchères (307)	7	1 991 (A)	520	26.1	--	--
Écoles situées dans le même bassin :						
• Saint-Étienne (310)	10	2 124	179	8.4	4	1 025
• Saint-Ambroise (309)	7	1 834	427	23.3	4	953
• Saint-Jean-de-Brébeuf (302)	8	2 425	320	13.2	4	1 271
• Saint-Marc (305)	8	1 917	415	21.6	5	1 430
• Sainte-Gemma-Galgani (302)	8	2 425	253	10.4	4	1 271
Moyennes	8	2 119	352	16.6	4	1 190
						59.8%
<b>ÉCOLES SECONDAIRES</b>						
École de référence :						
• Marie-Médiatrice (307)	20	1 734 (B)	563	32.5	---	---
Écoles situées dans le même bassin :						
• Père-Marquette (309)	25	1 798	967	53.8	17	1 532
• Centre Antonio-Barrette (297)	23	1 948	80	4.1	16	1 448
• Métiers de l'automobile (246)	25	1 448	278	19.2	12	883
Moyennes	23	1 732	472	27.4	15	1 288
						74.3%

Note : 1. % bassin (4) en % de (3).

2. Le Centre Antonio-Barrette et l'école des Métiers de l'automobile accueillent, jusqu'en 1992-1993 inclusivement, des élèves du secondaire (CSIM, 1995).

Source : CSIM 1993, et compilations de l'auteur.

que les auteurs aient reconnu que «les écoles peuvent partager en partie un même bassin» (McAndrew et Ledoux 1997: 198), ils estiment que leur méthode n'est pas invalidée pour autant, le territoire de chaque école n'étant utilisé que «pour les fins de l'analyse comparative» (McAndrew et Ledoux 1997: 198).

La partie droite du tableau 1 relève le fait que les écoles primaires qui se trouvent dans le bassin de l'école Madeleine-de-Verchères ont, en général, quatre UPS en commun avec le bassin de celle-ci, voire cinq (école Saint-Marc). Cet empiètement des bassins les uns sur les autres se traduit par un partage moyen de près de 1 200 écoliers avec ceux du bassin de Madeleine-de-Verchères. Il s'agit-là d'une mise en commun moyenne de près de 60 % des écoliers du bassin de Madeleine-de-Verchères. Dans le cas des écoles secondaires, le chevauchement des territoires conduit aussi à des partages importants. En effet, fort d'un

recoupement moyen de 15 UPS avec le bassin de l'école de référence, il découle que le nombre moyen d'écopliers mis en commun est de près de 1 290, soit plus de 74 % des 1 734 écopliers attribués au bassin de Marie-Médiatrice par McAndrew et Ledoux.

Manifestement, les UPS sont beaucoup trop grandes pour servir à quadriller un territoire en bassins scolaires. Les auteurs auraient dû s'en douter en constatant, par exemple, que les 147 écoles primaires françaises de la CECM desservent 227 UPS, soit seulement une UPS et demie par école en moyenne. En outre, les UPS sont mal centrées eu égard aux bassins réels de certaines écoles (notre figure 1 montre où se trouvent les écoles à l'intérieur des UPS — CSIM 1995), les unes recrutant une forte majorité de leurs élèves dans une seule UPS (plus de 75 % pour Saint-Étienne et Saint-Jean-de-Brébeuf), les autres dans trois UPS (Madeleine-de-Verchères, 74 %), voire dans quatre (Saint-Marc, 64 %) (CSIM 1993).

### Des inscriptions sans commune mesure avec les bassins

Qu'en est-il des inscriptions dans chacune des écoles en comparaison aux nombres d'enfants domiciliés dans les bassins conçus par McAndrew et Ledoux? D'emblée, constatons au tableau 1 que les bassins des six écoles primaires comptaient en moyenne 2 119 écopliers. C'est beaucoup trop eu égard au nombre d'inscrits. En effet, ces six écoles accueillait entre 179 et 520 élèves, soit une moyenne de 352 enfants. Le rapport moyen entre les inscriptions observées et le bassin que l'on a attribué à ces écoles est inférieur à 17 %. Seule l'école Madeleine-de-Verchères accueillait plus du quart de son bassin, tandis que l'on n'enseignait à l'école Saint-Étienne qu'à 8,4 % des écopliers de son territoire. Même situation au secondaire où l'école Marie-Médiatrice et ses trois voisines immédiates comptaient en moyenne un bassin de plus de 1 730 écopliers. Mais dans les faits, ces écoles ne recevaient qu'entre 80 et 967 élèves, pour une moyenne inférieure à 475 écopliers, soit à peine plus de 27 % du potentiel que la méthode de McAndrew et Ledoux leur assigne.<sup>2</sup>

Est-il besoin de préciser que les cinq écoles primaires qui se trouvent dans le bassin de l'école Madeleine-de-Verchères ne sont pas les seules à recouper le territoire que l'on assigne à cette école de référence. En effet, dans la deuxième couronne d'UPS contiguës au bassin de l'école Madeleine-de-Verchères (identifiée par les UPS de teinte plus claire dans la figure 1), la CECM administrait aussi huit autres écoles primaires françaises. Ces huit écoles parta geaient de une à trois UPS avec le bassin attribué à Madeleine-de-Verchères. En moyenne, selon la méthode de McAndrew et Ledoux, ces huit écoles comptaient 634 écopliers en commun avec le bassin de Madeleine-de-Verchères (près de 32 %). De même pour l'école

---

2. Les nombres moyens d'écopliers par école primaire et par école secondaire de la CECM s'inscrivent très bien entre les minima et les maxima présentés au tableau 1, colonne (4). Nos échantillons sont donc représentatifs, au moins pour la plus importante commission scolaire de l'Île-de-Montréal.

secondaire Marie-Médiatrice : outre les trois écoles identifiées au tableau 1, trois autres écoles secondaires françaises un peu plus éloignées partageaient cinq ou six UPS avec celle-ci pour une mise en commun moyenne de plus de 600 écoliers (ou 35 %) (CSIM 1993).

### **Une sous-estimation de ce que l'on cherche à saisir**

La méthode utilisée par McAndrew et Ledoux donne aux écoliers du primaire inscrits dans une commission scolaire catholique de l'Île-de-Montréal un choix entre plusieurs écoles. Par exemple, les 233 écoliers de l'UPS 307 auraient eu, en 1992-1993, le choix entre six écoles. Peu importe celle qu'ils ont choisie dans les faits, ils sont réputés, selon la méthode créée par McAndrew et Ledoux, aller dans une école de leur quartier. Il y a donc ici, dans le cas des écoles primaires et secondaires catholiques, une sous-estimation du phénomène que McAndrew et Ledoux cherchent à saisir, c'est-à-dire que «l'école montréalaise [...] est loin d'être systématiquement une école de quartier» (McAndrew et Ledoux 1997: 196).

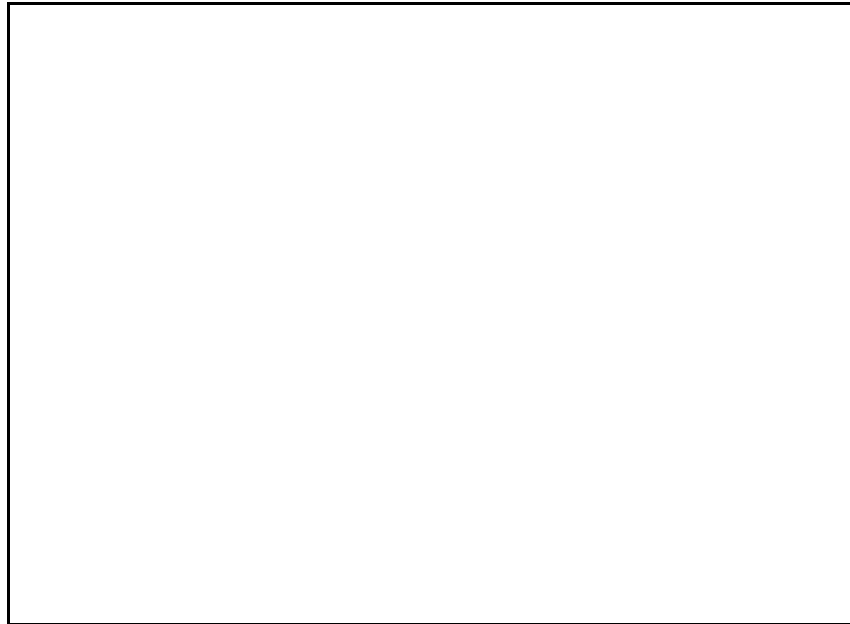
De plus, en formant des bassins si grands, ces chercheurs ont nivelé les différences relativement à la dichotomie «population cible»/«population non ciblée». Par exemple, dans le cas de l'école primaire Saint-Étienne, on peut observer un écart de 40 points entre deux UPS : la population cible ne compte que pour 18 % dans l'UPS 296, comparativement à plus de 58 % dans l'UPS 245 (CSIM 1993). Ce grand écart étant nivelé dans une moyenne de près de 32 % pour l'ensemble du bassin, il y a gros à parier que cette dimension centrale du travail de McAndrew et Ledoux a été en partie occultée.

### **Des comparaisons impossibles à faire**

Cette analyse critique de la méthode utilisée nous amène à conclure qu'il n'est pas possible de comparer les commissions scolaires catholiques aux commissions scolaires protestantes. La figure 2 situe, au sud de la rivière Des Prairies, deux écoles primaires francophones de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM). La méthode conçue par McAndrew et Ledoux accorde à l'école Ahuntsic (UPS 357) un bassin de sept UPS, alors que celui de l'école De la Fraternité (UPS 380) en compterait huit.

Comme nous l'indiquons au moyen de flèches dans la figure 2, le bassin de recrutement réel de ces écoles est beaucoup plus vaste (24 UPS pour la première, 21 UPS pour la seconde). Non seulement remarquons-nous que ces deux «voisines» sont séparées par des UPS laissées de côté par la méthode de McAndrew et Ledoux, mais aussi, importe-t-il d'observer qu'elles ne sont pas en

c o n c u r r e n c e



**FIGURE 2** Bassin de deux écoles primaires françaises de la CÉPGM

avec d'autres écoles primaires françaises de la CÉPGM. Comme le montre la figure 2, le territoire de recrutement des écoles Ahuntsic et De la Fraternité est nettement distinct, par exemple, de celui de deux autres écoles françaises de la même commission scolaire protestante situées beaucoup plus au sud (écoles Barclay et Ogilvie -- CSIM 1995).

En somme, tandis que les bassins scolaires des écoles primaires catholiques empiètent les uns sur les autres, ceux des écoles primaires protestantes ne couvrent pas tout le territoire. Toute comparaison selon la confessionnalité n'a, dès lors, aucun sens. On ne peut donc pas conclure que «les écoles primaires catholiques semblent [...] être les seules véritables écoles de quartier à Montréal» après avoir calculé qu'au primaire, plus de 85,6 % [*sic*] des élèves du secteur catholique proviennent du bassin de l'école contre 41,7 % seulement des élèves du secteur protestant» (McAndrew et Ledoux 1997: 200). Par ailleurs, devant de tels défauts de nature méthodologique, on peut sérieusement douter d'une typologie (McAndrew et Ledoux 1997: 207-214) qui classe les écoles à forte concentration ethnique selon qu'elles sont «le produit de la concentration résidentielle» ou résultant «de la confessionnalité du système» (McAndrew et Ledoux 1997: 209 et 213).

Il en est de même à propos des classes d'accueil que l'on cherche à comparer aux classes ordinaires. Comme il n'y a pas de classes d'accueil dans toutes les écoles (MEQ 1998), il s'ensuit que le bassin de recrutement réel de ce type de classe est plus grand que le bassin de recrutement général de plusieurs écoles

offrant ce service. C'est le cas par exemple de trois des six écoles primaires du tableau 1 (Madeleine-de-Verchères, Saint-Marc et Sainte-Gemma-Galgani) qui, contrairement aux trois autres, recevaient des écoliers en classe d'accueil en 1992-1993. En concluant qu'«au primaire les élèves des classes d'accueil [...] proviennent significativement moins du bassin de l'école que la population-cible dans son ensemble», McAndrew et Ledoux (1997: 206) confondent des distances plus grandes à parcourir temporairement pour quelques élèves voyagés par autobus (CECM 1994: 14) avec des déplacements fictifs d'un bassin à un autre. Là encore, on peut douter d'une typologie où l'on cherche à mesurer l'importance des classes d'accueil sur la population cible, sans distinguer les écoles où «l'accueil ne semble pas jouer de rôle significatif» de celles où il n'y en a pas (McAndrew et Ledoux 1997: 209 et 213).

### Un travail à reprendre

Refaire ce travail exigerait beaucoup. En tout premier lieu, il faut redéfinir les bassins scolaires de façon à ce qu'ils soient mutuellement exclusifs, tant pour les commissions scolaires catholiques que protestantes. Dans le cas de ces dernières, ils devront couvrir tout le territoire. Pour ce faire, il faudra d'abord oublier les UPS et ensuite rejeter sans hésitation cette autre méthode imaginée par McAndrew et Ledoux qui consisterait «à tracer un cercle de même rayon autour de chacune des écoles avec l'aide [...] des codes postaux» (McAndrew et Ledoux 1997: 198). À l'évidence, cette méthode très fastidieuse produirait, elle aussi, de nombreux empiétements, tout en laissant des écoliers en dehors des bassins scolaires.

Ensuite, mieux vaudrait sortir de la dichotomie qui classe les écoles françaises de Montréal selon que la «population cible» dépasse ou non les 50 %. À l'instar du Conseil de la langue française (1987) et du Conseil supérieur de l'éducation (1993), une ventilation en quatre ou cinq classes, établie selon l'importance relative des populations d'origine immigrante, serait particulièrement plus intéressante.

Enfin, pour mieux saisir la dynamique de croissance des écoles de ce type, il serait préférable d'en faire une étude diachronique, par périodes quinquennales par exemple, plutôt que de se limiter à une seule année scolaire comme l'ont fait McAndrew et Ledoux. À ce propos, les mots «facteurs influençant la dynamique de la concentration» que l'on trouve dans leur titre sont trompeurs. Se pencher sur l'effet des classes d'accueil pour comprendre cette dynamique ne suffit pas, car les enfants d'immigrants ne sont pas tous tenus de commencer ou de poursuivre leurs études primaires ou secondaires par la classe d'accueil. Un recours aux données sur les flux annuels d'immigration internationale et sur les quartiers de résidence des populations immigrées serait indiqué. En outre, d'autres facteurs démographiques contribuent largement à la croissance relative de la population nouvellement immigrée dans certains quartiers de l'Île-de-Montréal, notamment la migration des francophones vers les banlieues des rives nord et sud (Paillé



1999).

## Références

- Commission des écoles catholiques de Montréal. 1994. *Les écoles primaires de la CECM*. Montréal: Service des communication de la CECM.
- Conseil de la langue française. 1987. *Vivre la diversité en français. Le défi de l'école française à clientèle pluriethnique de l'île de Montréal*. Québec: Conseil de la langue française.
- Conseil scolaire de l'île de Montréal. 1995. *Répertoire des écoles selon l'ordre alphabétique et par commission scolaire, 1994-1995*. Montréal: Service de planification, de recherche et de développement du CSIM.
- \_\_\_\_\_. 1993. «Données statistiques informatisées portant sur l'année scolaire 1992-1993». Montréal: Service de planification, de recherche et de développement du CSIM.
- \_\_\_\_\_. 1999. *Défavorisation [sic] des familles avec enfants en milieu montréalais. Guide d'accompagnement de la carte de la défavorisation du Conseil scolaire*. Montréal: Conseil scolaire de l'île de Montréal.
- Conseil supérieur de l'éducation. 1993. *Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles*. Québec: Conseil supérieur de l'éducation.
- McAndrew, M. et M. Ledoux. 1997. «Évaluation de l'impact relatif des facteurs influençant la dynamique de la concentration ethnique dans les écoles de langue française de l'Île de Montréal». *Revue canadienne des sciences régionales*, 20: 195-216.
- Ministère de l'Éducation du Québec. 1998. «Déclarations des clientèles scolaires 1992-1993, secteur public». Québec: Direction de l'informatique.
- Paillé, M. 1999. *Migrations interrégionales des groupes linguistiques au Québec*. Québec: Conseil de la langue française.